



Aquitaine

Dispositif d'accompagnement A21 Scolaires : Oui

Nom du dispositif : NC

Date de lancement : 2007 (à titre expérimental jusqu'en 2010), reconduit en 2012 et 2013

Format d'accompagnement : appel à projet régional pour un soutien financier sur 2 ans, depuis au fil des sollicitations / montant : 4 000€ / audit préalable par le GRAINE, puis appui méthodologique par des associations reconnues par la Région

Nombre d'établissements concernés : 30

Processus de reconnaissance : Non

Naissance et fonctionnement général du dispositif

En 2007, la Région Aquitaine, en partenariat avec le Rectorat et l'ADEME Aquitaine, a lancé une expérimentation Agenda 21 scolaires auprès de 9 lycées qui avaient déjà une certaine sensibilité pour les problématiques du développement durable. La Région leur apporte un soutien financier de 3 000 euros (auquel s'ajoute un soutien de 1000 euros par l'ADEME) pour se faire accompagner un ou deux ans.

La Région a par la suite lancé un **appel à projet** en 2010 afin d'augmenter le nombre d'établissements engagés dans une telle démarche. 35 ont répondu à cet appel. Dix ont été retenus par la Région pour l'année 2009-2010, tandis que douze autres ont été sélectionnés pour l'année suivante (2010-2011). En 2011-2012, seuls deux établissements ont rejoint les précédents. **Aucun appel à projet n'a été relancé depuis 2010** : la Région Aquitaine a choisi d'approfondir les démarches de la trentaine de lycées actuellement engagés dans la mise en œuvre d'un projet pérenne de développement durable basé sur une gestion économe, équitable et qui implique l'ensemble de la communauté scolaire. Bien qu'elle ne sollicite plus de lycées, **elle accueille tous ceux qui manifestent spontanément un intérêt pour la démarche Agenda 21 scolaire.**

Modalités d'accompagnement

L'Aquitaine tente de pallier les difficultés rencontrées par les établissements scolaires pour faire perdurer les Agenda 21 scolaires. Les récentes réformes dans l'Education ont restreint le temps disponible pour prendre en charge l'organisation des démarches globales de développement durable, et un petit nombre de lycées ont du abandonner ou mettre leur démarche en « stand-by ». Pour limiter les échecs de démarches, elle propose notamment un **pré-accompagnement via un audit de deux jours** réalisé par l'association GRAINE pour mesurer l'état de maturité de l'établissement (pré-accompagnement non obligatoire).

L'accompagnement ultérieur est phasé en fonction des résultats de l'audit. L'établissement sera accompagné sur :

- Une démarche de développement durable pendant 2 à 3 ans avant de s'engager sur un Agenda 21

Ou directement,

- Une démarche Agenda 21

Dans les deux cas, **l'accompagnement pratique de l'établissement peut se faire par l'appui d'une association reconnue par la Région.**

En 2011, la Région a proposé à deux étudiants de master en Ecologie humaine d'accompagner des établissements dans leur méthodologie dans le cadre d'un stage : chacun de ces étudiants avait en charge deux établissements. Pour 2012, un nouvel étudiant accompagne un nouvel établissement pour l'aider à réaliser son état des lieux avant d'entrer dans un Agenda 21 scolaire.

Outils et formations proposées

La Région se met également à l'écoute des établissements et propose des outils, comme le guide des achats durables qui sera disponible sur le site du Conseil régional à compter du début de l'année 2013. Depuis 2011, une journée information-formation est organisée pour les agents techniques des lycées (10 à 12 agents formés en une journée), afin de transmettre la notion d'Agenda 21 scolaire, les

clés méthodologiques pour une bonne mise en œuvre du projet, ainsi que les informations essentielles concernant l'appui financier.

Un guide des produits d'entretien respectueux de la santé des personnes a également été réalisé en plus du guide des achats durables.

La Région accompagne également deux établissements dans la réalisation de leur bilan carbone (ces bilans doivent permettre, là aussi d'entrer en toute connaissance de cause dans les démarches agenda 21).

Mise en réseau et communication

La Région a mis en place un [site des lycées aquitains en Agenda 21 scolaire](#), lieu d'échanges mais aussi de valorisation des actions des établissements impliqués (vitrine). Cependant, ce site internet des lycées n'a pas rencontré son public. Les lycées ayant eux mêmes des sites et des blogs, ils semblaient un peu réticent à alimenter un autre site.

Elle leur fournit également une liste d'associations qui pourraient devenir d'éventuelles accompagnatrices de la démarche : cette mise en réseau des associations du territoire est un des atouts de la Région en termes d'accompagnement.

Elle organise par ailleurs divers événements pour permettre aux établissements engagés de partager leurs expériences (tables rondes, journées d'information...) et des activités centrées sur des thématiques originales pour attirer l'attention des élèves parfois saturée par les discours classiques sur le développement durable.

La Région Aquitaine a aussi proposé aux élèves de faire des reportages en collaboration avec un journaliste professionnel. Elle les encourage par ce biais à se montrer inventifs et actifs sur les problématiques du développement durable. Cela permet aussi de valoriser la visibilité de la démarche au-delà du périmètre de l'établissement. A terme, l'idée est de fédérer les régions, les départements et les communes pour créer une passerelle avec les collèges, mais aussi avec les écoles primaires et maternelles.

Une « newsletter » trimestrielle est diffusée depuis septembre 2012 à destination des lycées pour les informer sur les événements nationaux ou locaux et leur fournir des exemples d'initiatives relatives au développement durable qui pourraient les intéresser. Des numéros spéciaux sont également édités, comme sur le débat sur la transition énergétique par exemple.

Contact

Jean Christophe Mazurie, Chargé de mission EDD à la Région Aquitaine

Courriel : jean-christophe.mazurie@aquitaine.fr

Partenaires du dispositif

